

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 juillet 2018

DELIBERATION N° 131/07/2018 : PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE - CONVENTION CADRE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 26 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 juillet 2018.

Présents Titulaires : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES, Bernard GISQUET, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : 16

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO à Marie-Claude BERLY, Nadine BOUVET à Paulette MULLER-DUPONT, Jean-Luc BUDOIA à Jean-François GARRIGUES, Alain CRIVELLA à Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE à Laurence PAGES, Alain GABACH à Bernard PAILLARES, Jacques GAYRAL à Pierre BONNEFOUS, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE à Claude VIGOUROUX, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Valérie RABAULT à Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY à Daniel DONADIO, Monique VALAT à Christian PEREZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Marc BOURDONCLE, José GONZALEZ.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le programme « Action cœur de ville » vise à conforter le rôle de maillon indispensable de la structuration du territoire français des « villes moyennes ». Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation avec les acteurs économiques du territoire, ce programme vise à donner les moyens aux territoires d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

Engagée depuis de nombreuses années en faveur de la dynamisation du centre-ville, la ville de Montauban et l'agglomération du Grand Montauban ont pu mettre en avant la maturité de leur projet de territoire et l'ont traduit dans un programme d'actions chiffré et planifié reposant sur un diagnostic solide et partagé avec les acteurs économiques locaux.

Fort de ce travail préalable, le Grand Montauban souhaite s'engager dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et bénéficier ainsi des premiers investissements des partenaires financiers signataires : ANAH, Action Logement, Caisse des Dépôts, CCI, Chambre des Métiers, Office du Commerce et de l'Artisanat de Montauban ODAC / ALBACENTRE, Tarn et Garonne Habitat.

Cette convention-cadre a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme et expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche en précisant leurs engagements réciproques.

Ce Programme « Action cœur de ville » intègre 5 axes majeurs :

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Et deux axes transverses : numérique/innovation et transition écologique.

Le pilotage, le suivi et l'évaluation du projet sont assurés par un comité de projet présidé par le Maire de Montauban. Le Grand Montauban fait partie intégrante de ce comité de projet.

Vu la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Montauban jointe en annexe,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 19 juillet 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Montauban,
- autoriser Madame la Présidente à signer cette convention cadre ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Montauban,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention cadre ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

01 AOUT 2018

De sa publication le :

01 AOUT 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 juillet 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

